

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date derréception :	adre réservé à l'autorité environnementale  Dossier complet le :  13 111 20 7	N° d'enregistrement :
	1. Infitulé du projet	
>	efrichement	
	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des	) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique  Nom  TEY TO N  2.2 Personne morale	Prénom Jeon e	Marie
Dénomination ou raison sociale	Value Va	
Nom, prénam et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale		
RCS / SIRET	Forme juridique	
Joiane	ez à votre demande l'annexe obligatoire	e n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	au des seuils et critères annexé à l'article R. 1 dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard de (Préciser les éventuelles rubriques issues d'a	
H3 C	Defrichemen	
	4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent formu 4.1 Nature du projet, y compris les éven	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 d iuels travaux de démolition	lu formulaire
- A	nachouge des souches a mise en culture	purs

2 Objectifs du projet	Victoria de la companya de la compa	
3 Décrivez sommairement 4.3.1 dans sa phase trava	e projet	
4.5. i dans sa phase hava		
	- coupe rase	
	Dessouchouge.  Nise en culture	
	Dessouchoop.	
	113c an culture	-
	,	
	A T	
4.3.2 dans sa phase d'exp	loitation	
	2 / 1	

4.4 A quelle(s) procédure(s) administr La décision de l'autorité environneme autorité sate		
4.5 Dimensions et caractéristiques du p Grand	rojet et superficie globale de l'opération eurs caractéristiques	n - préciser les unités de mesure <b>utilisées</b> Valeur(s)
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques <sup>1</sup> L	ong ° _ ' _ ' Lat ° _ ' _ "
d'implantation  Villesauveix ev. LA. Novarille 23500-  Ay Vill Br. 4551  Ay Vill BR. 31.74  M M B 21.14	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:  Point de départ:	ong ° _ ' _ " Lat ° _ " _ " _ ong ° _ ' _ " Lat ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ " ' _ "
4.7 S'ggit-il d'une modification/extens	cet ouvrage a-t-II fait l'objet d'u t les projet et	existant? Out Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-html</a>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<a href="http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/">http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/</a>).

Le projet se situe-t-il :	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		Ø	
En zone de montagne ?	Ø		
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		Ø	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	0	Œ	
Dans un parc nationat, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	13 E. n
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		Q	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		凶	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		过	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		Ø	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		Ø	
Dans une zone de répartition des eaux ?		虹	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		Ø	
Dans un site inscrit ?	0	囡	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		M	
D'un site classé ?		図	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Appréciez sommairement l'impact potentiel incidences potentielles Engendre-t-il des prélèvements X d'eau ? Si oui, dans quel milieu? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire X en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la X biodiversité existante : faune, flore, habitats. continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il X susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		<b>\(\overline{\pi}\)</b>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	Ø		
	Est-il concerné par des risques teahnologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	0	Ø	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Fist-il concerné par des risques sanitaires ?		M M	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		攻	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		区	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	Ď Z	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concemé par des émissions lumineuses ?	ĭ ĭ	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	区	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	Ŕ	
	Engendre-t-il des effluents ?	×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	域	

	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		đ	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sot?		M	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ? Non Si oui, décriv			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
43 les incide	nces du projet identifi	ées au	6.1 sc	ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
o.o cos merce				
Oui	Non Si oui, décr			
	Non Si oui, décr			
	Non Si oui, décr			

traitant de ces éléments) :
N
7. Auto-évaluation (facultatif)
du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation
entale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
necessité pas d'atude d'unpart-
fues at elite of rupair
8. Annexes
8. Annexes
8. Annexes s obligatoires
obligatoires Objet
obligatoires Objet
Objet  ent CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - l'é :
Objet  ent CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - lié ;
Objet  Int CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - lié :  de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir s'acartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;  num, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises
Objet  Int CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - lié :  de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir s'acartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;  num, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le
Cbjet  Int CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - lié :  de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir s'cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;  num, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le le lointain ;
Cbjet  Int CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - lié :  de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir s'acartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;  num, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le la lointain ;  du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°,
Objet  Int CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - lié :  de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir s'acartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;  num, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le le lointain ;  du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 1°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un
Objet  Int CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - lié :  de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir s'acartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;  num, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le le lointain ;  du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 1°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un le tracé ou une enveloppe de tracé ;
Objet  ant CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - lié :  de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir s' cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;  num, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le elointain ;  du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 1°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un el tracé ou une enveloppe de tracé ;  ur les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 32°, 32°, 32°, 32°, 32°, 32
Objet  ant CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - lié :  de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir s' cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;  num, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le elointain ;  du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 1°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un et tracé ou une enveloppe de tracé ;  ur les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 20° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100)
Objet  ant CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - lié :  de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir s' cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;  num, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le elointain ;  du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 1°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un etracé ou une enveloppe de tracé ;  ur les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 2° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet {100 au minimum} pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les
Objet  Int CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - lié;  de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir s'acartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  num, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le clointain;  du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 1°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un le tracé ou une enveloppe de tracé;  or les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 1° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les ins récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des
Objet  Int CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - lié :  de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;  num, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le lointain ;  du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6° b] et c], 7°, 1°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un le tracé ou une enveloppe de tracé ;  ur les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6° b] et c], 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 2° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les ns récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des citions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;
Cobjet  Int CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - lié:  de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  num, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le elointain;  du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 1°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un le tracé ou une enveloppe de tracé;  ur les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 1° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 pur minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les les récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des citions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;  et est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les
Cobjet  Int CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - lié:  de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir le cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  num, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le elointain;  du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 1°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un le tracé ou une enveloppe de tracé;  ur les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 10° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 pur minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les la si récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des citions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;  et est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les as, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est
Cobjet  Int CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - lié:  de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  num, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le elointain;  du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 1°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un le tracé ou une enveloppe de tracé;  ur les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 1° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 pur minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les les récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des citions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;  et est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les

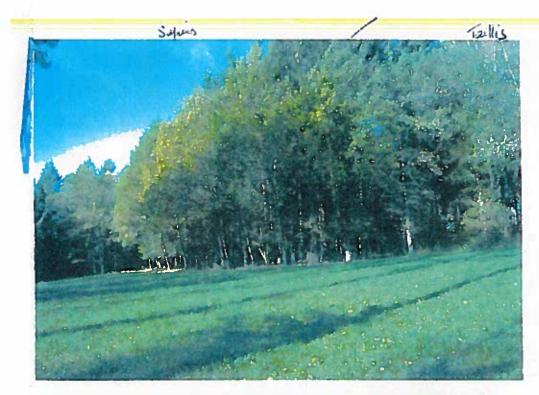
	Objet
	9. Engagement et signature
certifie si	9. Engagement et signature  ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

ilit.











- Throwners